



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mars 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} mars 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence du Japon, le Conseil de sécurité prévoit de tenir un débat public, le 11 mars 2024, sur le thème « Méthodes de travail du Conseil de sécurité », au titre de la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2017/507](#) ».

Dans cette perspective, le Japon a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Yamazaki** Kazuyuki



Annexe à la lettre datée du 1^{er} mars 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Méthodes de travail du Conseil de sécurité », qui se tiendra le 11 mars 2024

Contexte

Dans un contexte géopolitique mondial précaire et de plus en plus clivant, aux prises avec des défis complexes à l'échelle mondiale, un Conseil de sécurité efficace est plus important que jamais.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de la responsabilité primordiale qui lui incombe – le maintien de la paix et de la sécurité internationales – en agissant promptement et avec efficacité. Par ailleurs, les décisions du Conseil ne seront effectivement mises en œuvre que si elles obtiennent l'appui de l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies.

En ce sens, les efforts déployés par le Conseil pour mettre en place des méthodes de travail plus transparentes, efficaces et inclusives sont essentiels pour lui permettre de mieux répondre, promptement et de manière globale, aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

À la demande du Conseil, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a toujours réfléchi à la manière d'améliorer les méthodes de travail du Conseil ; en conséquence, celui-ci a publié à plusieurs reprises des notes de la présidence du Conseil de sécurité (« notes de la présidence ») sur des points de procédure devant être mis en œuvre¹. Depuis l'adoption de la note de la présidence en 2017 (parue sous la cote [S/2017/507](#) et dénommée « note 507 »), 16 notes² ont été adoptées³.

Le Groupe de travail informel s'est également efforcé d'assurer la mise en œuvre des notes de la présidence ainsi que du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, à la première réunion du Groupe de travail informel tenue le 19 janvier 2024, les membres du Conseil ont reconnu l'importance de mettre à jour la note 507 en y intégrant toutes les notes de la présidence pour en assurer la mise en œuvre ainsi qu'en ajoutant des dispositions répondant aux besoins actuels. Les membres du Conseil ont déjà commencé à y travailler.

Depuis 2010, le Conseil organise chaque année des débats publics sur ses méthodes de travail, ce qui lui permet de prendre en compte les vues de l'ensemble des membres de l'Organisation. Les vues exprimées lors de ces réunions ont

¹ Ainsi, en 2023, le Groupe de travail informel a adopté des notes concernant la pratique des fonctions de « rédacteur » ou de « corédacteur » ([S/2023/945](#)), l'encouragement à la désignation opportune des présidentes et présidents ainsi que des vice-présidentes et vice-présidents des organes subsidiaires ([S/2023/615](#)) et la procédure à suivre pour l'observation des minutes de silence ([S/2023/612](#)).

² [S/2019/990](#), [S/2019/991](#), [S/2019/992](#), [S/2019/993](#), [S/2019/994](#), [S/2019/995](#), [S/2019/996](#), [S/2019/997](#), [S/2021/645](#), [S/2021/646](#), [S/2021/647](#), [S/2021/648](#), [S/2021/1074](#), [S/2023/612](#), [S/2023/615](#) et [S/2023/945](#).

³ Voir www.un.org/securitycouncil/content/interactive-handbook. Ces notes, ainsi que les documents pertinents sur les méthodes de travail, ont été mis en ligne dans le cadre d'un projet appuyé par le Japon (assurant la vice-présidence du Groupe de travail informel en 2023), en juin 2023, au titre du Manuel sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

largement contribué à l'élaboration des méthodes de travail. Alors que le processus de mise à jour de la note 507 vient de commencer, ce débat public est d'autant plus opportun qu'il offre aux États Membres l'occasion de se faire entendre.

Questions devant servir à orienter le débat

Aux fins d'une discussion ciblée, les délégations sont invitées à se poser, notamment, les questions suivantes :

- Comment les méthodes de travail dans leur ensemble peuvent-elles aider le Conseil à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales ?
- Pensez-vous que les dispositions existantes sont dûment mises en œuvre ? Dans la négative, quelles améliorations pourrait-on y apporter⁴ ?
- Pour mieux répondre aux besoins actuels, quelle(s) disposition(s) spécifique(s) faudrait-il adopter⁵ ?

Intervenant(e)s et modalités de la réunion

- La Directrice exécutive de Security Council Report, Karin Landgren
- Le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, Yamazaki Kazuyuki

Les États Membres qui souhaitent participer au débat doivent inscrire leurs intervenants et intervenantes sur la liste des orateurs et oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

L'inscription sur la liste des orateurs et des oratrices sera ouverte le 6 mars 2024, à 9 h 30.

Tous les orateurs et oratrices sont priés de bien vouloir être succincts et de limiter la durée de leur intervention à trois minutes (quatre minutes pour les déclarations de groupe). Le voyant rouge du micro commencera à clignoter au bout de deux minutes et demie à partir du début de l'intervention. La présidence pourra inviter les orateurs et oratrices à conclure immédiatement leur intervention, si nécessaire, après le dépassement de 30 secondes du temps limite. Compte tenu des contraintes administratives actuelles de l'ONU, la présidence pourrait être amenée à conclure le débat public sans avoir épuisé la liste des orateurs et oratrices.

Suivi

Le Japon, qui préside le Groupe de travail informel, entend donner suite aux travaux du débat public, notamment en ce qui concerne les propositions concrètes précises, et il sera également tenu compte des délibérations du Groupe en vue d'une mise à jour de la note 507, qui sera adoptée en temps voulu. En outre, le Japon, en sa qualité de président du Groupe de travail informel, entend poursuivre la pratique

⁴ Les oratrices et orateurs sont encouragés, dans la mesure du possible, à se référer à des paragraphes spécifiques des notes de la présidence existantes.

⁵ Les délégations sont invitées à proposer des idées concrètes pour l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Un résumé utile du débat public de 2023 figure sous la cote [S/2023/921](#), à titre indicatif.

récente consistant à établir un résumé analytique des propositions formulées lors du débat public, y compris celles des intervenantes et intervenants.
